

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 15

Votants 15 + 4 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**LE 26 SEPTEMBRE À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 20 SEPTEMBRE 2022

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - ~~Marie-Josée GUBIEN~~ - ~~Philippe BOULOUMIÉ~~ - ~~Bruno SAUVIAC~~ - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoirs : Marie-Josée GUBIEN à Joëlle JULLIEN
Philippe BOULOUMIÉ à Gérard LECLERCQ
Bruno SAUVIAC à Christine VAN LANDER
Ivann LECOURT à Ghislaine GARNIER

Secrétaire de séance : Vincent GRANJON

FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION CUZIEU EN FÊTE

Monsieur le Maire expose :

L'association « Cuzieu en fête » a vu le jour en juin 2022. Elle propose trois festivités en cette fin d'année. Elle sollicite une subvention exceptionnelle pour pallier au manque de trésorerie au démarrage de son activité.

La Commission des Associations propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'octroyer à l'Association Cuzieu en fête une subvention exceptionnelle de 100 € qui sera versée sur le budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une abstention :

- Attribue à l'Association Cuzieu en Fête une subvention exceptionnelle de 100 €
- Dit que le versement de cette subvention nécessite une décision modificative budgétaire comme ci-après :
 - o Article 615231 « Voirie » - 100.00 €
 - o Article 6574 « Subventions » + 100.00 €
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

Le Secrétaire de séance
Vincent GRANJON

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

